

L'EDITO

N° 23

OCTOBRE 2012

Les 9 et 11 octobre, faisons-nous entendre !



Nous ne voulons pas être les oubliés du nouveau pouvoir.

Trop longtemps, les retraités ont été maltraités par le pouvoir !

Aucun rattrapage des pensions n'a été fait sous le précédent quinquennat, malgré les promesses du président Sarkozy.

De plus, notre pouvoir d'achat a été affecté gravement et directement par une série de prélèvements et taxes supplémentaires qui touchent toute la population, mais impactent particulièrement les retraités :

- ♦ mise en place de franchises médicales et déremboursements de médicaments
- ♦ instauration du forfait hospitalier,
- ♦ suppression de la demi-part fiscale,
- ♦ augmentation de la taxe sur les mutuelles pour atteindre 13 %,
- ♦ augmentation du coût de l'énergie (électricité, gaz, essence, gazole, fioul...),
- ♦ non-revalorisation de la rémunération du livret A,
- ♦ gel des tranches d'impôt.

A cela s'ajoutent des augmentations sur les produits alimentaires, la taxe télévision, les transports. Plus, comme

nous l'avions signalé dans un précédent bulletin, le gel des tranches d'impôt qui a aussi des conséquences importantes : nous les constatons ces jours-ci.

Face à un gouvernement dont les premières mesures ne montrent pas un véritable changement de politique, quel moyen, nous, retraités, avons-nous de nous faire entendre ?

Pour nous, pas de grève, pas de moyen de pression sur un patron, pas de blocage de production... Il nous faut descendre dans la rue, avec nos banderoles, nos drapeaux CGT, nos pancartes revendicatives.

C'est pourquoi une grande action des retraités a été décidée le 11 octobre : une forte manifestation et un rassemblement massif à Paris, en direction de l'Assemblée Nationale. Et en région, pour les camarades qui ne pourraient venir à Paris, des manifestations et rassemblements dans les grandes villes avec adresse aux députés dernièrement élus.

Nos revendications s'articulent autour de trois axes majeurs :

- ♦ pouvoir d'achat (rattrapage de la perte cumulée par une augmentation immédiate pour tous, retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution des salaires, minimum de pension porté au niveau d'un SMIC à 1700 € par mois brut, rétablissement de la demi-part fiscale, relèvement de la pension de réversion...)
- ♦ accès aux soins (suppression des franchises et du forfait hospitalier, du déremboursement des

médicaments, maintien et développement des services publics hospitaliers de proximité, arrêt des dépassements d'honoraires...),

- ♦ aide à l'autonomie (construction d'un nouveau droit, universel, de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges, politique de santé publique et de prévention tout au long de la vie...), dans le cadre de la solidarité nationale.

Nous exigeons une vraie réforme des retraites qui ouvre d'autres perspectives en matière de vie à la retraite, pour les retraités d'aujourd'hui et de demain.

Les premières mesures prises par le gouvernement ne montrent nullement un véritable changement de politique pour les salariés et leurs familles. Une autre répartition des richesses est indispensable pour satisfaire les besoins sociaux de nos concitoyens et en particulier des retraités. N'écoutons pas les fausses solutions qui consisteraient à transférer les cotisations sociales sur la CSG au prétexte de compétitivité des entreprises !

Les 9 et 11 octobre, les rues de nos villes doivent être noires de monde et rouges des drapeaux CGT ! Ne soyons pas frileux, entraînons nos voisins, nos amis, nos familles.

Avec la CGT, imposons la satisfaction de nos légitimes revendications.

Les 9 et 11 octobre, faisons-nous entendre.

Dernière minute !

La Cour des Comptes s'attaque aux retraités !

Voir en page 2

Sommaire

- 1 . L'édito
- 2 . L'action
- 3 . L'information
- 4 . L'orga/la vie des sections



Sanofi : toujours en lutte pour la défense des sites Recherche de Toulouse et Montpellier. Les salariés ne veulent pas rester sans réagir face à la décision du groupe de fermer ces établissements et ils se mobilisent très largement. La solidarité s'organise, au niveau national de Sanofi,

Petroplus : les 550 salariés de la raffinerie de Petit-Couronne (76) sont toujours dans l'attente quant à l'avenir de leur usine. Des repreneurs se sont fait connaître, qui reprendraient l'ensemble des salariés et seraient prêts à investir sur le site. Mais, pour le moment, aucune certitude.



mais aussi, avec d'autres entreprises en lutte.

A Toulouse même, depuis des semaines, les salariés manifestent chaque jeudi et attirent l'attention de l'opinion : ainsi, ils ont érigé une colonne, de plus de 200 mètres de hauteur, constituée d'emballages de médicaments. Rappelons que Sanofi réalise des milliards de bénéfices... et que le « fi » de Sanofi signifie, « financier » (lors de sa création par Elf Aquitaine, en 1973, cette filiale hygiène et santé se nommait en effet « Omium Financier Aquitaine pour l'Hygiène et la Santé »).

Revlon a annoncé la fermeture de deux de ses sites de production, dont un situé à Bezons, en région parisienne. Le but : réduire ses coûts, faire des économies. Ce sont, bien entendu, les salariés qui feront les frais de cette opération !

Le 9 octobre

Si les retraités sont appelés à se mobiliser le 11 octobre, c'est le 9 que la CGT et la Fédération Européenne de l'Industrie appellent les actifs à l'action, pour exiger une autre politique industrielle et sociale. Bien entendu, les retraités sont invités à se joindre aux manifestations qui se tiendront à Paris, à Bordeaux, à Lyon...



LES RETRAITÉS, DES NANTIS ?

Une fois encore, on tente d'opposer la jeunesse, les salariés en activité, aux retraités. Et, pour préparer l'opinion, on rédige un rapport de la Cour des comptes*.

Non, les retraités ne sont pas des nantis. Faudrait-il que tous les retraités soient dans la misère ou pauvres pour que leurs conditions de vie soient décrites avec honnêteté ?

L'UCR CGT dénonce un rapport orienté et non objectif sur la situation des retraités en France et particulièrement celle des femmes. Le rapport de la Cour des Comptes préconise de ponctionner une nouvelle fois les retraités, en utilisant des arguments fallacieux voire mensongers, et en occultant leur contribution de toute une vie de travail et le rôle qu'ils jouent encore dans la société.

Ces arguments sont largement repris tels quels par la grande majorité des médias et une nouvelle fois sans débat contradictoire ! On ne nous laisse pas la parole et la possibilité de démonter les arguments du rapport.

En novembre 2011, nous écrivions : « espérons que Sarkozy ne reprendra pas la proposition des députés UMP de supprimer les 10 % d'abattement sur les revenus des retraités ». Tous nos camarades qui ont voté pour chasser Sarkozy apprécieront que Hollande reprenne, entre autres, cette très mauvaise initiative, qui représenterait une augmentation de 25 % d'impôt.

Les mesures préconisées par la Cour des Comptes interviennent après diverses décisions qui ont déjà eu pour effet une importante baisse du pouvoir d'achat des retraités, alors que dans le même temps, les retraites et pensions n'ont pas subi d'augmentation depuis des années et que les réformes successives de 1993, 2003 et 2010 avaient déjà affaibli de façon significative le niveau de ces pensions et retraites. De cela, le rapport ne fait pas état.

Ce rapport est dangereux. L'opposition actifs/retraités est dangereuse.

Nous devons absolument nous faire entendre : partout en France et devant l'Assemblée Nationale à Paris, manifestons pour rejeter le rapport de la Cour des comptes et exigeons un véritable cadre de négociations sur nos trois revendications urgentes.

* Que savent les énarques de la Cour des comptes des difficultés de vie de la très grande majorité des retraités ?

● Complémentaire ARRCO/AGIRC : attention danger ?

Le MEDEF a engagé une réflexion sur le démantèlement de l'AGIRC. Sous prétexte que le montant des cotisations encaissées serait inférieur aux prestations versées, il aurait puisé dans ses réserves pour assurer celles-ci et à l'horizon 2016 les réserves seraient épuisées. Le démantèlement de l'AGIRC, c'est l'affaiblissement du statut de cadre, ingénieur, agent de maîtrise. L'opération aboutirait à transférer le déficit de l'AGIRC à l'ARRCO : ce dernier régime connaîtrait alors un épuisement anticipé de ses réserves d'environ 5 ans.

Ce démantèlement AGIRC aurait 4 conséquences :

- ◆ le gel des retraites complémentaires,
- ◆ la suppression de la garantie minimale de points (soit 2080 €/an, valeur 2012),
- ◆ un effondrement du niveau des futures retraites (ICTAM),
- ◆ l'encouragement et le développement massif de la capitalisation (assurances privées).

IL FAUT REFUSER LE DEMANTELEMENT DE L'AGIRC. IL FAUT EXIGER QUE CHAQUE REGIME DE RETRAITE ASSURE SON EQUILIBRE FINANCIER PAR L'AUGMENTATION DE SES PROPRES RESSOURCES.

Cela passe par l'extension de l'assiette des cotisations dans les régimes complémentaires à la Participation et l'Intéressement, ainsi que par un relèvement du taux des cotisation.

UNE RAISON DE PLUS POUR ETRE DANS LA RUE LE 11 OCTOBRE !

Extrait de l'info retraité, bulletin des retraités CGT du Roussillonnais

Du beau monde à l'université d'été du MEDEF...

En effet, neuf Ministres sont allés à la rencontre des patrons (aïe, ce n'est pas bon signe pour les salariés !) mais aussi des journalistes, qui ont participé aux débats ou à l'animation. Les uns comme les autres viendront-ils assister aux débats du 50^{ème} congrès confédéral de la CGT ?

Nous constatons chaque jour la proximité du patronat et de certains journalistes de grands médias tels que Les Echos ou Le Monde, et le SNJ-CGT demande, une nouvelle fois, un renforcement du statut du journaliste pour l'indépendance des rédactions vis-à-vis des actionnaires.

Comme disait ma grand-mère...

A entendre le Patronat, le travail coûte toujours trop cher. Les patrons se plaisent à répéter qu'ils sont submergés par les « charges » (qui sont en fait des cotisations sociales), que c'est trop lourd, qu'ils ne gagnent pas d'argent ou tout au moins pas assez. Mais, curieusement, lorsque, pour défendre leur salaire, les travailleurs font grève, voilà que ces mêmes patrons poussent des cris d'orfraie, parce qu'ils perdent de l'argent !

C'est donc que, lorsque les salariés sont à leur poste, ils en gagnent ? J'aimerais comprendre...

Comme disait ma grand-mère : « Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd ! »

Annie THEBAUD-MONY, une chercheuse refuse la Légion d'honneur, pour dénoncer « l'indifférence » qui touche la santé au travail et l'impunité des « crimes industriels ».

Cette directrice de recherche honoraire à l'Inserm, spécialiste des cancers professionnels, a demandé par courrier à la Ministre d'intervenir pour « la remise en cause de l'impunité qui, jusqu'à ce jour, protège les responsables de crimes industriels ».

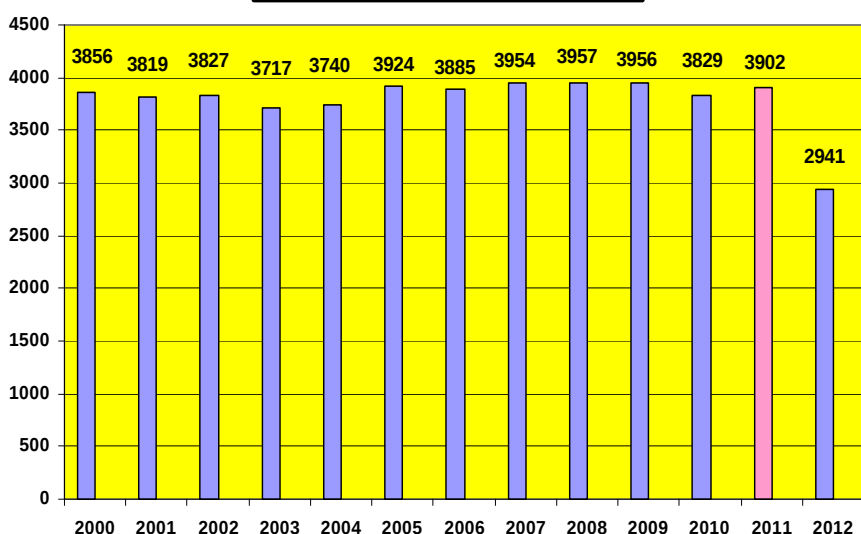
Sa démarche se veut « un appel à la mobilisation citoyenne mais aussi parlementaire et gouvernementale pour le respects des droits fondamentaux à la vie, à la santé, à la dignité ».

Elle plaide pour que la recherche sur l'exposition aux cancérogènes au travail soit dotée des moyens financiers publics nécessaires et que les jeunes chercheurs qui s'y adonnent cessent d'être maintenus dans un statut précaire.

L'Agenda

- **26 septembre**, AG de la FNIC
- **27 septembre**, Conseil National de l'UFR
- **9 octobre**, Journée d'Action Nationale et Européenne
- **11 octobre**, Journée d'Action des Retraités
- **11 et 12 octobre**, Colloque International du Caoutchouc à Clermont Ferrand
- **14 et 15 novembre**, Conférence du Médicament à Montreuil

FNI payés au 20 août 2012 - retraités



On peut être satisfait de ce que les FNI 2011 « retraités » soient en augmentation par rapport à ceux de 2010, même si les chiffres de 2009 et 2008 ne sont pas atteints. Nous savons que cela tient en partie à ce que des sections de syndicats se sont constituées en multipro : si les trésoriers de ces sections ne transmettent pas à CoGéTise la répartition des adhérents par profession, nous ne les connaissons plus et leurs timbres tombent dans un pot commun. Plus grave, nous ne sommes alors pas en mesure de leur transmettre les informations de la Fédération.

La vie des sections

Sections multipro : avantages... mais inconvénients !

Nous constatons que certains de nos syndiqués sont de plus en plus tentés de se regrouper au sein de syndicats multipro, souvent par le truchement des Unions locales.

Il y a, certes, un aspect positif : cela peut être une solution permettant de se regrouper, d'avoir des échanges plus riches, de connaître ce qui se passe dans nos autres industries et le fonctionnement des autres sections syndicales de retraités. Mais il y a également le risque de se retrouver noyés dans une structure et ainsi de perdre son identité professionnelle.

Nous pensons que **la mise en place de sections de retraités rattachées aux syndicats d'actifs est la plus pertinente**. Cela nous permet de garder un lien avec notre ancienne structure, ainsi qu'avec les salariés qui la composent, sans oublier la fédération à laquelle nous appartenons.

Beaucoup de syndiqués restent attachés à leur profession et apprécient de pouvoir recevoir informations et documents la concernant : pour cela, il est indispensable qu'ils soient connus de la fédération, ce qui n'est pas toujours le cas des « chimie » dans les multipro, si, lors du versement des cotisations il n'est pas précisé l'origine professionnelle des adhérents.

Il est évident que, pour certains « petits syndicats » de retraités, il est plus attractif de se retrouver plus nombreux lors des réunions et cela peut être aussi une solution de facilité pour leur fonctionnement, sachant que, bien souvent, l'animation des ces syndicats ne repose sur les épaules que d'un, voire deux Camarades.

Nous ne condamnons pas, loin de là, les sections multipro, qui peuvent être un excellent outil, permettant d'échanger nos points de vue et nos diverses expériences, mais cela ne doit en aucun cas nous amener à perdre notre identité et notre culture.

En conclusion : oui à des réunions syndicales multipro pour les raisons évoquées ci-dessus, mais en restant affiliés à notre fédération.